



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
11 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2006**

11-13 septembre, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à la session annuelle de 2006 (12-23 juin 2006)**

**Table des matières**

|                                                                                                                                   | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 2006/11 Évaluation (FNUAP) . . . . .                                                                                              | 2           |
| 2006/12 Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et engagements de<br>financement pris à l'égard du FNUAP . . . . .    | 2           |
| 2006/13 Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS . . . . .                                                               | 3           |
| 2006/14 Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration . . . . .                                                      | 4           |
| 2006/15 Fonds d'équipement des Nations Unies . . . . .                                                                            | 4           |
| 2006/16 Évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida<br>en Afrique australe et en Éthiopie . . . . . | 5           |
| 2006/17 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .                                                  | 5           |
| 2006/18 Volontaires des Nations Unies . . . . .                                                                                   | 6           |
| 2006/19 Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation . . . . .                                               | 7           |
| 2006/20 Politique en matière d'évaluation . . . . .                                                                               | 7           |
| 2006/21 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme . . . . .                                                          | 8           |
| 2006/22 Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005 . . . . .                                     | 9           |
| 2006/23 Plan de financement pluriannuel du PNUD : rapport sur la nouvelle vision<br>stratégique . . . . .                         | 9           |
| 2006/24 Engagements de financement pris à l'égard du PNUD . . . . .                                                               | 10          |
| 2006/25 Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration . . . . .                                                | 11          |
| 2006/26 Coopération Sud-Sud . . . . .                                                                                             | 13          |
| 2006/27 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session<br>annuelle de 2006 . . . . .                  | 14          |



**2006/11**

**Évaluation (FNUAP)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2006/5);
2. *Se félicite* des efforts accomplis par le FNUAP afin d'adopter et d'observer des critères d'évaluation et des normes de qualité reconnus au plan international pour toutes les activités d'évaluation à venir;
3. *Attend avec intérêt* de pouvoir juger de l'application de ces critères et normes à la session annuelle de 2007.

16 juin 2006

**2006/12**

**Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005  
et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui font partie du rapport de la Directrice exécutive pour 2005 [DP/FPA/2006/2 (Part I), DP/FPA/2006/2 (Part I, Add.1) et DP/2006/17/Add.1-DP/FPA/2006/2 (Part II)];
2. *Accueille avec satisfaction* les éléments d'analyse présents dans ledit rapport, notamment l'engagement du FNUAP sur le plan de la responsabilité, et demande que les prochains rapports de la Directrice exécutive mettent encore davantage l'accent sur les résultats, les réalisations, les difficultés et les enseignements tirés;
3. *Prend également note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2006/3);
4. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle du niveau des ressources ordinaires en 2005, ainsi que l'augmentation des recettes au titre du cofinancement en 2005, qui s'explique notamment par l'augmentation des contributions de plusieurs donateurs, et se félicite des contributions apportées par les pays de programme, qui ont permis au FNUAP d'avoir un nombre record de donateurs;
5. *Constate* que pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP il faudra que les pays, dans la mesure de leurs possibilités, intensifient leurs efforts de financement durant la période du plan de financement pluriannuel du Fonds pour 2004-2007, et encourage tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;
6. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique et financier vigoureux et d'un financement de base accru et prévisible afin de mieux pouvoir aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement à leurs stratégies de développement nationales, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005;

7. *Réaffirme* que les ressources ordinaires (ressources de base) sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du FNUAP et *encourage* ce dernier à continuer de mobiliser ces ressources ainsi que des ressources supplémentaires pour ses programmes.

16 juin 2006

**2006/13**

**Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports du PNUD (DP/2006/31), du FNUAP (DP/FPA/2006/4) et de l'UNOPS (DP/2006/32) sur l'audit et le contrôle internes, l'établissement, au sein du PNUD et du FNUAP respectivement, d'un comité d'audit et de contrôle indépendant et l'analyse plus détaillée des domaines présentant des risques élevés, tels que ceux décrits dans le document DP/2006/31;

2. *Réaffirme* la nécessité de soumettre les rapports dans les délais prescrits;

3. *Rappelle* sa décision 2005/19, *se félicite* des progrès accomplis en vue de l'appliquer et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de prendre de nouvelles mesures pour s'y conformer;

4. *Soutient* la poursuite du renforcement des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et *demande* une évaluation des ressources nécessaires;

5. *Constate* qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes de suivi existants pour donner suite aux conclusions des audits;

6. *Soutient* les initiatives prises par les bureaux d'audit pour promouvoir une culture de la gestion des risques au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS et *demande* à ces derniers d'accélérer l'élaboration de systèmes de gestion des risques appropriés et compatibles en tenant compte des coûts et avantages de leur adoption;

7. *Prend note* du nouveau mode de présentation de l'information dans le rapport du FNUAP et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'adopter des mesures supplémentaires pour présenter une information plus claire et plus analytique, de sorte que les rapports soumis au Conseil mettent en évidence les domaines à risques, montrent l'évolution des risques, analysent leurs causes et recommandent des systèmes visant à améliorer leur gestion;

8. *Demande* que les rapports soumis au Conseil comportent les conclusions tirées et les analyses portant sur les risques;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'introduire également dans leurs rapports annuels respectifs sur l'audit et le contrôle : a) un récapitulatif des principales observations et des observations répétées, b) un tableau indiquant par année et par ordre de priorité les conclusions d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite, et c) des explications sur les conclusions sans suite depuis 18 mois ou plus;

10. *Prie instamment* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de prendre de nouvelles mesures pour harmoniser leurs systèmes d'audit et de gestion, notamment en s'entendant sur les termes et les définitions relatifs à l'audit cités dans l'annexe 6 du document DP/2006/31 et en se

référant aux normes internationales en la matière, et de lui présenter un rapport provisoire à la session annuelle de 2007;

11. *Demande* à l'Administrateur du PNUD et aux Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'apporter des réponses distinctes aux problèmes majeurs et récurrents mis en évidence dans leurs rapports annuels respectifs sur l'audit interne;

12. Compte tenu de la nécessité de réduire l'importance des risques mentionnés dans les documents DP/2006/31, DP/FPA/2006/4 et DP/2006/32, *prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de l'informer à sa session annuelle de 2007 des mesures envisagées pour favoriser autant que possible l'exécution nationale, sans perdre de vue qu'il importe de renforcer les capacités des pays, de simplifier les procédures et de les adapter aux procédures nationales, et de promouvoir une gestion financière adéquate des activités opérationnelles du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

16 juin 2006

#### **2006/14**

##### **Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2005/32 et 2006/7 relatives à l'amélioration de ses méthodes de travail,

1. *Invite* les groupes régionaux à recommander des candidats en vue de l'élection des membres du Bureau de la deuxième session ordinaire de 2007;

2. *Engage* le Bureau à inviter les candidats recommandés (voir le paragraphe 1 ci-dessus) à participer en tant qu'observateurs à ses réunions mensuelles pour leur permettre de mieux s'informer des travaux en cours et de mieux se préparer à remplir leurs futures fonctions en son sein;

3. *Décide* d'organiser, au début du mois de janvier de chaque année, à compter de 2007, la première réunion de sa première session ordinaire suivante dans le seul but d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, et *prie* le PNUD et le FNUAP de présenter à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre, un projet de plan de travail pour l'année suivante.

22 juin 2006

#### **2006/15**

##### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23), axé sur les résultats;

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès que le Fonds a réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de son plan d'activité et salue les efforts qu'il a faits pour diversifier ses sources de financement et mieux répartir les charges, tout en constatant avec préoccupation que la mobilisation des ressources n'a pas été à la hauteur des exigences énoncées dans son plan d'investissement et le plan d'activité;

3. *Souligne* la nécessité de consolider la situation financière du Fonds et exhorte de nouveau les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable à ses programmes et activités dans les pays les moins avancés;

4. *Exhorte également* de nouveau le PNUD à aider le Fonds à mobiliser les ressources dont il a besoin pour poursuivre ses activités et la mise en œuvre de son plan d'investissement;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds de travailler en étroite collaboration afin de mettre au point leur accord stratégique, qui établit les principales dispositions de leur partenariat sur les plans stratégique, opérationnel et financier, et de lui rendre compte de ces dispositions à sa première session ordinaire de 2007;

6. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds d'étudier les moyens de coopérer à l'établissement de dispositions pour la planification stratégique, le financement et la programmation et à l'élaboration du cadre stratégique dans le contexte de la préparation du plan de financement pluriannuel du PNUD pour la période 2008-2011.

22 juin 2006

## 2006/16

### **Évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Bureau de l'évaluation sur la part et le rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29);

2. *Engage* le PNUD à tenir compte des recommandations que comporte ce rapport, en particulier de la nécessité du renforcement des capacités, d'une prise en main nationale et d'une collaboration étroite avec d'autres parties prenantes de première importance.

23 juin 2006

## 2006/17

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la nomination du nouveau Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

2. *Prend note* de son rapport annuel sur les activités du Bureau en 2005 (DP/2006/22);

3. *Se félicite* du développement sensible des activités en 2005, qui montre qu'on ne cesse de demander les services du Bureau;

4. *Se félicite également* des nouveaux progrès accomplis par le Bureau dans l'application de la décision 2005/36 du 9 septembre 2005 et encourage ce dernier à

continuer de faire porter ses efforts sur les domaines d'activité qui y sont mentionnés;

5. *Prie* le Bureau de poursuivre ses efforts pour déterminer les coûts plus rigoureusement et renforcer son efficacité;

6. *Prie* le Bureau de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de 2006, des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action, de sorte que les états certifiés puissent être disponibles pour le 30 novembre 2006.

22 juin 2006

## **2006/18**

### **Volontaires des Nations Unies**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal de l'Administrateur (DP/2006/24) sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), qui comporte des renseignements détaillés sur le développement et la diversification notables des activités durant la période considérée;

2. *Apprécie* les efforts que le Programme a accomplis pour promouvoir le volontariat au service du développement, et notamment pour mobiliser des volontaires;

3. *Salue* les efforts qu'il a faits pour élaborer et appliquer un modèle d'organisation et un cadre de résultats mettant en relief les domaines dans lesquels les Volontaires apportent une contribution particulière au développement et à la paix et permettant d'améliorer les analyses et la compréhension des activités des Volontaires et de leur effet sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et *invite* l'Administrateur à accorder une attention particulière à l'obtention de résultats durables et à en faire état dans ses rapports;

4. *Se félicite* à cet égard qu'on ait aligné le cadre de résultats du Programme sur le plan de financement pluriannuel du PNUD, en tenant compte des contributions particulières du Programme aux activités de développement du PNUD (moteurs du développement), tout en veillant à adapter ce cadre aux cadres de résultats des départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec lesquels les Volontaires travaillent en partenariat;

5. *Constate avec satisfaction* que le Programme fait appel à un plus grand nombre de volontaires recrutés sur le plan national et invite à poursuivre les efforts dans ce sens, compte tenu des perspectives en termes de renforcement des capacités et de durabilité;

6. *Encourage* à cet égard le Programme à intensifier encore ses efforts visant à aider les pays de programme à mettre en place au plan national des capacités durables de mobilisation de volontaires, notamment par la mise en œuvre de programmes pour les volontaires et l'établissement de centres et de réseaux de volontaires, selon les besoins;

7. *Prend tout particulièrement note* de la détermination du Programme à continuer de favoriser l'égalité entre les sexes dans toutes ses activités, notamment en augmentant le pourcentage de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies en service;

8. *Réaffirme* l'importance que revêt le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies et engage instamment les pays donateurs à continuer de le soutenir et les autres pays à se joindre à eux pour le soutenir également, s'ils sont en mesure de le faire;

9. *Réaffirme* son soutien au Programme en tant qu'organe chargé de coordonner les activités de suivi de l'Année internationale des Volontaires des Nations Unies, conformément à la résolution 60/134 de l'Assemblée générale;

10. *Invite* l'Administrateur à lui rendre compte de l'application de la présente décision dans le prochain rapport biennal, qui doit lui être soumis à sa session annuelle de 2008.

23 juin 2006

## 2006/19

### Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27) et des principaux enseignements tirés;

2. *Accueille avec satisfaction* les mesures adoptées pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation, en particulier la codification d'une politique d'évaluation;

3. *Apprécie* les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation et l'application des évaluations pendant l'année écoulée et *félicite* le PNUD pour la hausse considérable du nombre d'évaluations de résultats effectuées par rapport à l'année 2004;

4. *Constata* que tout au long de l'année le PNUD s'est servi des évaluations pour améliorer la gestion axée sur les résultats et *encourage* l'Administrateur à tirer un meilleur parti de celles-ci;

5. *Engage* l'Administrateur à intensifier ses efforts pour accroître la qualité et l'utilité des évaluations décentralisées;

6. *Prie* l'Administrateur d'apporter une réponse distincte aux problèmes majeurs et récurrents mis en évidence dans les rapports annuels sur les activités d'évaluation;

7. *Approuve* le programme d'évaluation pour la période 2006-2007.

23 juin 2006

## 2006/20

### Politique en matière d'évaluation

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille* la politique en matière d'évaluation exposée dans le document DP/2006/28 en tant qu'initiative importante afin d'établir des règles communes visant à accroître la transparence, la cohérence et l'efficacité des activités d'évaluation et de mieux utiliser les enseignements qui en sont tirés, à des fins de

perfectionnement professionnel et de gestion efficace des résultats, mais aussi pour promouvoir la responsabilisation et garantir l'impartialité;

2. *Prie* le PNUD d'évaluer ses activités à l'échelon national, en étroite consultation avec les gouvernements locaux;

3. *Approuve* la politique considérée et *note* que le Bureau de l'évaluation est chargé d'apprécier l'efficacité et l'utilité des programmes du PNUD et des résultats de ses activités;

4. *Prie* le PNUD de lui fournir pour information un plan d'évaluation élaboré en concertation avec le gouvernement du pays concerné et annexé aux descriptifs de programme soumis;

5. *Prie* le PNUD de présenter, à compter de la session annuelle de 2009, un examen triennal de la politique d'évaluation;

6. *Prie* l'Administrateur de continuer à consolider la fonction d'évaluation en s'appuyant sur la politique d'évaluation;

7. *Souligne* que le PNUD doit aider les gouvernements à acquérir des capacités d'évaluation au plan national.

23 juin 2006

## **2006/21**

### **Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel en 2005 (DP/2006/25) et du rapport de l'Administrateur concernant le document intitulé *Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds (DP/2006/26)*;

2. *Rappelle* les décisions sur l'évaluation de la prise en compte des sexes au PNUD (2006/3) et sur l'évaluation d'UNIFEM (2006/5);

3. *Salue* les efforts ciblés que le Fonds a accomplis en vue d'aider les pays partenaires à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont notamment consisté à harmoniser son action avec les autres initiatives pour l'égalité des sexes, tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les plans régionaux et nationaux d'action pour l'égalité entre les sexes;

4. *Encourage* le Fonds à continuer de tenir compte de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, grâce au renforcement des partenariats avec le PNUD et les membres des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations figurant dans l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Encourage également* le Fonds à continuer de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel, en s'appuyant sur les objectifs, les produits et les indicateurs énoncés dans ses cadres de résultats, et

*demande* que les futurs rapports annuels de la Directrice exécutive soulignent encore plus les résultats, les réalisations, les obstacles et les enseignements tirés;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le Fonds à atteindre le niveau voulu de ressources ordinaires, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles;

7. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du Fonds d'étudier les moyens de coopérer à l'établissement de dispositions pour la planification stratégique, le financement et la programmation et à l'élaboration du cadre stratégique, dans le contexte de la préparation de leurs plans de financement pluriannuels pour la période 2008-2011.

23 juin 2006

## 2006/22

### **Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'action menée et les résultats obtenus en 2005 pour le plan de financement pluriannuel (DP/2006/17), qui fait du renforcement des capacités son thème principal;

2. *Réaffirme* l'importance qu'il attache à la gestion axée sur les résultats;

3. *Souligne* que le rapport devrait être établi sur la base d'indicateurs clairs et mesurables, de façon que l'on puisse exploiter les résultats des programmes de pays et des programmes régionaux et les données sur les réalisations regroupées à la fin des cycles de programmation correspondants;

4. *Prie* l'Administrateur de continuer à fournir dans les futurs rapports des données analytiques sur les résultats stratégiques en s'appuyant sur les indicateurs du plan de financement pluriannuel, ainsi que des explications sur les écarts importants constatés par rapport aux résultats escomptés;

5. *Prie* le PNUD de continuer à renforcer les moteurs de développement suivants : promotion de politiques favorisant le développement, établissement de partenariats stratégiques et renforcement des capacités nationales;

6. *Note avec préoccupation* la faible importance qui a été accordée aux moteurs de développement suivants : meilleure prise en main des programmes par les pays, recherche de solutions Sud-Sud et promotion de l'égalité des sexes, et prie le PNUD de leur donner un plus grand poids.

23 juin 2006

## 2006/23

### **Plan de financement pluriannuel du PNUD : rapport sur la nouvelle vision stratégique**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2006/1 par laquelle il a prié l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011

à sa première session ordinaire de 2007 et un projet de version du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa session annuelle de 2007;

2. *Encourage* le PNUD à tenir des réunions officielles avec les États Membres au sujet de l'établissement du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 en les faisant porter notamment sur les domaines d'activité, les catégories de services et les moteurs de développement existants, afin de mieux comprendre comment ils déterminent la programmation.

23 juin 2006

#### **2006/24**

#### **Engagements de financement pris à l'égard du PNUD**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18);

2. *Se félicite* que le PNUD ait atteint le deuxième objectif de financement annuel (2005) de son deuxième plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007;

3. *Note avec inquiétude* que les projections actuelles donnent à penser que les contributions en 2006 n'atteindront pas le troisième objectif de financement annuel (2006) du plan de financement pluriannuel;

4. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2006 et demande en outre à ceux qui ont déjà versé des contributions d'envisager d'apporter un supplément à leurs contributions de 2006 – s'ils sont en mesure de le faire – de manière à maintenir l'élan qui a été donné à la reconstitution de la base des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Prie* les États Membres de donner la priorité aux ressources ordinaires (ressources de base) par rapport aux autres ressources; prie également le PNUD de poursuivre ses efforts afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et de faire appel à d'autres donateurs;

6. *Souligne* que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des finances du PNUD et prie les États Membres de tenir dûment compte des besoins du PNUD à cet égard, notamment en vue d'atteindre les objectifs annuels établis dans le plan de financement pluriannuel;

7. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle pour la période couverte par le deuxième plan de financement pluriannuel, avec des calendriers de versement à date fixe, et à s'y tenir par la suite.

23 juin 2006

2006/25

**Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration***Le Conseil d'administration,**Rappelant* la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail,*Rappelant* également la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en particulier la section III.A.3 figurant en annexe à cette résolution,*Réaffirmant* son règlement intérieur,

1. *Prend note* des lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population qui figurent en annexe à la présente décision et souligne leur caractère non contraignant;

2. *Décide* de revoir périodiquement ses méthodes de travail en vue de continuer à améliorer et à rationaliser ses travaux.

23 juin 2006

**Annexe : Lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

**I. Principes**

1. Les présentes lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration complètent le règlement intérieur de ce dernier et ont un caractère non contraignant. Elles ont pour objet de faciliter les travaux du Conseil conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Ces lignes directrices découlent de l'expérience accumulée au fil des années lors des réunions du Conseil d'administration et doivent servir de guide aux membres actuels et futurs du Conseil.

**II. Sessions**

2. On pourrait organiser plus fréquemment des réunions officieuses entre les sessions pour fournir des informations générales sur les points de l'ordre du jour dans le cadre des préparatifs de l'examen de ces points par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

3. Les exposés présentés sur les points de l'ordre du jour devraient être axés sur les questions et recommandations qui appellent un examen et une décision de la part du Conseil.

**III. Ordre du jour et documentation**

4. La documentation officielle relative aux points de l'ordre du jour provisoire devrait faire ressortir clairement les questions et recommandations qui pourraient appeler un examen et une décision de la part du Conseil, en présentant plusieurs

choix possibles pour les décisions et l'établissement des rapports et en indiquant les incidences financières, le cas échéant.

5. Les documents (y compris les projets de décision) établis au titre des points de l'ordre du jour en application des décisions du Conseil d'administration devraient rester dans le cadre du mandat défini par ces décisions.

#### **IV. Prise de décisions**

6. Le processus de prise de décisions devrait être transparent et fondé sur la participation. Le Bureau doit contribuer à mettre en relief les questions et recommandations appelant un examen et une décision de la part du Conseil.

7. Pour ce faire, le Bureau pourrait, avant les sessions du Conseil :

a) Indiquer dès que possible après chaque session du Conseil les points de l'ordre du jour provisoire sur lesquels le Conseil pourrait être appelé à se prononcer à la session suivante, communiquer une liste indicative des décisions possibles à tous les membres du Conseil et demander au PNUD et au FNUAP d'élaborer des modèles de projets de décision;

b) Organiser et présider des réunions officielles, s'il y a lieu, pour familiariser les membres du Conseil avec les questions et recommandations qui appelleront un examen et une décision de la part du Conseil lors de la session suivante;

c) Nommer des facilitateurs très tôt, de préférence au moment des réunions officielles sur les points de l'ordre du jour considérés.

8. Le Bureau pourrait, pendant les sessions du Conseil :

a) Demander aux facilitateurs de présenter les projets de décision dès que possible après leur élaboration pour que les membres du Conseil d'administration aient largement le temps de les examiner;

b) Ménager le temps nécessaire pour les consultations officielles et informelles sur les décisions lors de la session, et assurer la présence des fonctionnaires compétents aux consultations, s'il y a lieu.

9. À partir de la documentation officielle disponible, le secrétariat devrait établir un recueil des projets de décision et le présenter, si possible, lors de la réunion officielle à composition non limitée qui est convoquée au moins deux semaines avant le début de chaque session.

10. Au cours de chacune des sessions du Conseil, les représentants de tous les groupes régionaux qui siègent au Bureau devraient consulter les membres de leurs groupes respectifs en vue de solliciter des propositions et des amendements aux projets de décision figurant dans le recueil, et rendre compte au Bureau. Le Bureau devrait informer les facilitateurs de toutes propositions ou de tous amendements, le cas échéant.

11. Le secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau et les facilitateurs, publier des projets de décision révisés, selon que de besoin, au cours de la session.

## V. Conduite des débats

12. En vue de rationaliser les procédures suivies pour les réunions, le Président de séance peut décider d'inviter le PNUD et le FNUAP à répondre à des questions et à des observations formulées par les délégations à intervalles réguliers lors des débats.

13. Les exposés présentés par le secrétariat devraient être clairs, concis et aussi brefs que possible.

14. Toute délégation a la possibilité de faire une déclaration au nom de plusieurs délégations.

15. Il faudrait tenir un nombre approprié de réunions informelles au cours des sessions du Conseil d'administration pour faciliter les échanges de vues entre les délégations et accélérer l'adoption des décisions.

### 2006/26

#### Coopération Sud-Sud

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2006/21);

2. *Estime* qu'il importe de renforcer la coopération Sud-Sud intrarégionale et interrégionale dans des domaines tels que le commerce, l'investissement, la santé, la prévention des catastrophes et les systèmes d'alerte rapide, les communications et les transports et l'infrastructure de transit, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés;

3. *Note avec préoccupation* la faible importance qui a été accordée à la recherche de solutions Sud-Sud, en tant qu'élément moteur, et demande au PNUD de faire des efforts supplémentaires pour donner un plus grand poids à cet élément et accroître son impact en tirant parti de l'expérience acquise dans la prise en compte effective des autres éléments moteurs inclus dans le plan de financement pluriannuel en cours;

4. *Prie* le PNUD de lui faire rapport à sa session annuelle de 2007 sur les efforts supplémentaires qui auront été déployés pour intégrer pleinement la recherche de solutions Sud-Sud dans son plan de financement pluriannuel en cours;

5. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2007, sur les progrès réalisés dans l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud et sur les efforts qu'il déploie pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs et d'autres sources de contributions volontaires, ainsi qu'au moyen d'une coopération triangulaire, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (ancien Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud), qui a été rattaché à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement;

7. *Prie* l'Administrateur d'aider le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à promouvoir la coopération entre pays en développement et à rechercher un

appui pour les efforts qu'il déploie dans ce sens en forgeant des partenariats au sein du système des Nations Unies et au moyen d'une coopération triangulaire.

23 juin 2006

**2006/27**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa session annuelle de 2006**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* que, pendant sa session annuelle de 2006, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2006 (DP/2006/L.2);

2. Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/15); et

3. Approuvé le calendrier ci-après des sessions que tiendrait le Conseil d'administration en 2006 et 2007 :

Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-13 septembre 2006

Première session ordinaire de 2007 : 19-26 janvier 2007

Session annuelle de 2007 : 11-22 juin 2007 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2007 : 10-14 septembre 2007

4. Adopté la décision 2006/25 sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration.

**Débat consacré au FNUAP**

**Points 2 et 3**

**Rapport annuel de la Directrice exécutive  
et engagements de financement**

Adopté la décision 2006/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

**Point 4**

**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations faites à ce sujet :

*Afrique*

Projet de descriptif de programme pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/6)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mozambique (DP/FPA/DCP/MOZ/7)

Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/DCP/STP/5)

#### *États arabes et Europe*

Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/FPA/DCP/EGY/8)

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/1)

Projet de descriptif de programme pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/7)

Projet de descriptif de programme pour la République arabe syrienne (DP/FPA/DCP/SYR/7)

Projet de descriptif de programme pour la Tunisie (DP/FPA/DCP/TUN/8)

Projet de descriptif de programme pour le Yémen (DP/FPA/DCP/YEM/4)

#### *Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme pour la Thaïlande (DP/FPA/DCP/THA/9);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Lesotho, du Malawi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Togo (DP/FPA/2006/6)

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Liban et du Soudan (DP/FPA/2006/7)

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Bhoutan, du Népal et de Sri Lanka (DP/FPA/2006/8)

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes d'Haïti, du Mexique et du Nicaragua (DP/FPA/2006/9)

Pris acte du rapport sur la mise en œuvre du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2006/10)

#### **Point 5**

##### **Évaluation**

Adopté la décision 2006/11 sur l'évaluation.

#### **Débat consacré au PNUD**

#### **Point 6**

##### **Rapport annuel de l'Administrateur**

Adopté la décision 2006/22 intitulée « Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005 » (DP/2006/17 et Corr.1, Add.1\* et Add.2).

**Point 7**

**Engagements de financement**

Adopté la décision 2006/24 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18).

**Point 8**

**Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2006/19).

**Point 9**

**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations faites à ce sujet :

Projet de descriptif de programme pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/1)

Projet de descriptif de programme pour le Gabon (DP/DCP/GAB/1)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/DCP/GIN/1)

Projet de descriptif de programme pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/1)

Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/1)

Projet de descriptif de programme pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/DCP/EGY/1)

Projet de descriptif de programme pour le Maroc (DP/DCP/MAR/1)

Projet de descriptif de programme pour la République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/1)

Projet de descriptif de programme pour la Tunisie (DP/DCP/TUN/1)

Projet de descriptif de programme pour le Yémen (DP/DCP/YEM/1)

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/1)

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Bhoutan, du Costa Rica, d'Haïti, du Koweït, du Liban, du Malawi, du Népal, du Nicaragua, du Rwanda, de Sri Lanka, du Togo et de la Trinité-et-Tobago

Approuvé la seconde prorogation d'un an des programmes du Libéria et de la République démocratique du Congo

**Point 10**

**Coopération Sud-Sud**

Adopté la décision 2006/26 sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud.

**Point 11****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2006/17 sur le rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2006/22) et pris note du document faisant le point sur la mise en œuvre des mesures de transition du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/CRP.3).

**Point 12****Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2006/15 sur le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23).

**Point 13****Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2006/18 sur le rapport de l'Administrateur relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2006/24).

**Point 14****Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2006/21 relative à la mise en œuvre du Plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en 2005 (DP/2006/25) et au rapport de l'Administrateur sur le document intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (rapport du Groupe consultatif du Comité consultatif d'UNIFEM) (DP/2006/26).

**Point 15****Évaluation**

Adopté la décision 2006/19 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27);

Adopté la décision 2006/20 sur la politique du PNUD en matière d'évaluation (DP/2006/28);

Adopté la décision 2006/16 sur l'évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29) et pris acte de la suite donnée par l'administration à cette évaluation (DP/2006/30).

**Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP****Point 16****Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2006/13 relative au rapport du PNUD sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/31), au rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2005 (DP/FPA/2006/4) et au rapport de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/32).

**Point 17**

**Processus de programmation**

Pris note du rapport sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation conjointe et des programmes conjoints par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF depuis 2004 (DP/2006/33-DP/FPA/2006/11);

Reporté l'examen du rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays (DP/2006/34-DP/FPA/2006/12).

**Point 18**

**Missions de visite**

Pris note du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en République-Unie de Tanzanie (DP/2006/CRP.5-DP/FPA/2006/CRP.3);

Reporté l'examen du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en Indonésie (DP/2006/CRP.4-DP/FPA/2006/CRP.2).

**Point 19**

**Plan de financement pluriannuel du PNUD**

Adopté la décision 2006/23 sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2008-2011.

**Point 20**

**Questions diverses**

Tenu les séances d'information et les consultations officielles suivantes :

**FNUAP**

Table ronde spéciale du FNUAP sur la population et l'élimination de la pauvreté;

Consultations officielles sur le plan stratégique à moyen terme;

Séance d'information officielle sur la régionalisation;

Séance d'information officielle sur la stratégie du FNUAP pour les interventions humanitaires;

**PNUD**

Séance d'information officielle sur la stratégie du PNUD pour l'Asie centrale, notamment le rapport régional sur le développement humain en Asie centrale;

**PNUD et FNUAP**

Séance d'information officielle commune sur l'action humanitaire;

Séance d'information officielle commune sur les migrations internationales;

Séance d'information officielle commune sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

*23 juin 2006*

## Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Deuxième session ordinaire de 2006  
(11-13 septembre 2006, New York)

| <i>Jour/date</i>             | <i>Heure</i>        | <i>Point</i> | <i>Thème</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------|---------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi 11 septembre</b>    | 10 heures-13 heures | 1            | Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>– Adoption de l'ordre du jour et approbation du plan de travail de la session</li> <li>– Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2006</li> </ul> Débat consacré au PNUD<br>Exposé de l'Administrateur du PNUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                              |                     | 2            | PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen annuel de la situation financière en 2005</li> <li>– Renseignements sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2005</li> <li>– Rapport du Bureau des services d'achat interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005</li> <li>– Rapport statistique du Bureau des services d'achat interorganisations</li> <li>– Rapport sur la pratique actuelle de définition des taux spécifiques de recouvrement des coûts et des critères de recouvrement des coûts clairs</li> </ul> |
|                              | 15 heures-17 heures | 3            | PNUD : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>– Projets de descriptif de programme de pays</li> <li>– Prorogation des programmes de pays et des programmes régionaux</li> <li>– Rapport de la mission d'évaluation au Myanmar</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                              | 17 heures-18 heures |              | <i>Séance d'information officielle sur la régionalisation</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Mardi 12 septembre</b>    | 10 heures-13 heures |              | Débat consacré au FNUAP<br>Exposé de la Directrice exécutive du FNUAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                              |                     | 9            | FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen annuel de la situation financière en 2005</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                              | 15 heures-17 heures | 10           | Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement <ul style="list-style-type: none"> <li>– Stratégie d'entreprise du FNUAP pour la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                              | 17 heures-18 heures |              | <i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Mercredi 13 septembre</b> | 10 heures-midi      |              | Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                              |                     | 6            | Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport du PNUD et du FNUAP sur la suite à donner aux recommandations de la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

---

| <i>Jour/date</i> | <i>Heure</i>        | <i>Point</i> | <i>Thème</i>                                                                                                                                                              |
|------------------|---------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  |                     | 7            | Processus de programmation<br>– Suivi du processus d’approbation des programmes de pays : PNUD, FNUAP et PAM                                                              |
|                  |                     | 8            | Missions de visite<br>– Rapport sur la mission de visite commune en Indonésie                                                                                             |
|                  | Midi-13 heures      | 4            | Fonds de développement des Nations Unies pour la femme<br>– Rapport d’étape de l’Administrateur sur la suite donnée à la décision 2006/5 relative à l’évaluation d’UNIFEM |
|                  | 15 heures-17 heures | 5            | Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets<br>– Questions financières, budgétaires et administratives                                                 |
|                  | 17 heures-18 heures | 12           | Autres questions<br>– Adoption de décisions en suspens                                                                                                                    |
|                  |                     | 1            | Questions d’organisation<br>– Projet de plan de travail pour 2007<br>– Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2007                                |

---